

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 15 septembre 2021 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès

NOR : ECOG2127613S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès notamment le 3° de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentants des collectivités territoriales de la région Occitanie ou de leurs groupements, sur proposition de leur exécutif :

Pôle Métropolitain Nîmes Alès :

En tant que titulaire,

M. Chambon (*Christian*), membre du Comité syndical du Pôle Métropolitain Nîmes Alès, conseiller communautaire d'Alès Agglomération.

En tant que suppléant,

M. Valade (*Daniel-Jean*), membre du Comité syndical du Pôle Métropolitain Nîmes Alès, vice-président de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

Alès Agglomération

En tant que titulaire,

M. Rivenq (*Christophe*), président de la Communauté Alès Agglomération.

En tant que suppléant,

M. Roustan (*Max*), 1^{er} vice-président de la Communauté Alès Agglomération, maire d'Alès.

Conseil départemental du Gard

En tant que titulaire,

M. Malavieille (*Patrick*), vice-président délégué à la culture, au patrimoine et à l'éducation artistique.

En tant que suppléante,

Mme Meunier (*Valérie*), conseillère départementale.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY